Reçu le 21.10.26
par mail.

Carcassonne le 15 octobre 2026

DGA SOLIDARITES TERRIALES
ET TRANSITION ECOLOGIQUE
Direction du développement, de l'environnement
et des territoires

Service environnement et agriculture

Tél : 04.68.11.66.32
urbanisme@aude.fr

Monsieur le Maire
Mairie
5 PLACE DE LA REPUBLIQUE
11120 MIREPEISSET

Objet : Modification N°2 du PLU

Vos réf. : Votre mail du 24 septembre 2026

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé le 24 septembre dernier, pour avis, la modification N°2 de votre PLU, et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que l'examen des documents par les services du Département de l'Aude appelle les remarques suivantes notamment :

✓ **Au titre du domaine public routier départemental :**

OBJET : Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme - MIREPEISSET
Avis sur document

Objet de la procédure :

Ouverture à l'urbanisation.

☒ Modification du règlement :

- l'ajustement approprié de l'AOP Coeur Lucques et du règlement de la zone AUH correspondante dans le but de faciliter l'urbansiation de la dent creuse « Lucques » en levant l'obligation d'opération d'ensemble sur la totalité du foncier pour autoriser une réalisation par étapes qui respecte la logique commune définie par l'OAP ;

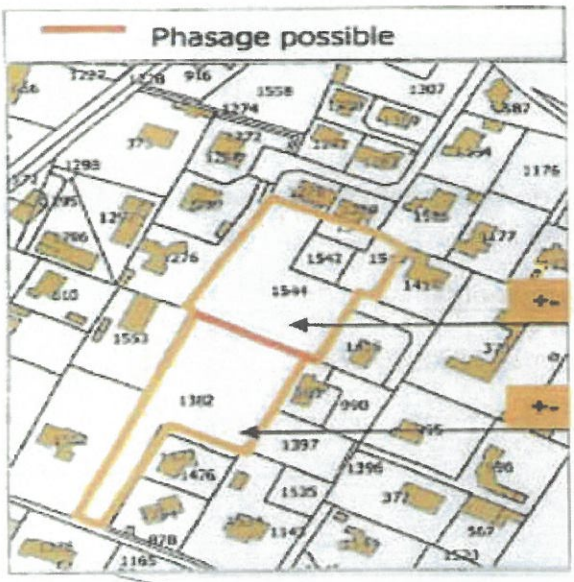
- des précisions et adaptations mineures du règlement écrit notamment en réponse aux contraintes du bâti ancien

Modification du zonage.
Modification ER.
Correction d'une erreur matérielle :
Autres :

Les incidences du projet sur le réseau routier départemental :

RD concernée(s) : pas de RD concernée par la modification – voie communale concernée – chemin de la Lucque et impasse Lucque
Incidences : absence d'incidences sur le réseau routier départemental







✓ **Au titre de l' hydraulique / GEMAPI**

Pas d'observation à formuler

✓ **Au titre de l'eau potable et Assainissement**

Pas d'observation à formuler sur les volets eau potable et assainissement,

Je vous sollicite également par la présente afin que vous me fassiez parvenir, sur support numérique et/ou papier, un exemplaire de votre PLU dès que votre document d'urbanisme sera opposable.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma respectueuse considération.

Alexandre NOËL
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur du développement, de
l'Environnement et des Territoires